

L'État doit affirmer sa vision de la société de l'information

Les réseaux numériques, les usages de l'internet, les technologies de l'information et les investissements immatériels ont peu à peu redessiné l'économie, la culture, et provoqué des mutations démocratiques radicales. Pour autant, nous n'assistons aujourd'hui qu'aux premiers frémissements de cette transformation sociétale créatrice que produisent l'internet et son architecture de « pair à pair ». L'État ne doit pas être un simple spectateur de ce mouvement. Il doit affirmer une vision de la société de l'information et instaurer un contexte favorable. C'est à ce prix que de nouveaux équilibres se construiront entre les créateurs et le public, entre le gratuit et le payant, entre progrès technologique et préservation des libertés.

Un droit d'auteur adapté

En France comme en Europe, le droit d'auteur doit être adapté à ce profond mouvement de création et de diffusion. Les échanges non commerciaux de musique entre particuliers, que l'on ne saurait empêcher sans commettre des atteintes intolérables aux libertés publiques, doivent être légalisés. Les patrimoines culturels doivent être numérisés et rendus autant que possible accessibles sans barrière. Dans la même logique, la non-brevetabilité du logiciel, et plus largement de tous les savoirs humains, doit être confirmée. En contrepartie, l'internet doit contribuer massivement au financement de la création. L'État doit également impulser un profond changement dans la manière dont ses systèmes d'information sont conçus. L'utilisation de logiciels libres et de standards ouverts doit être généralisée dans l'Administration. L'État devra aussi initier, en apportant sa contribution financière, la mutualisation des développements des collectivités territoriales. Les régions de France y sont prêtes.

C'est l'action publique qu'il faut réinventer. Les technologies numériques amélioreront l'accès aux savoirs, les services publics, et permettront de substantielles économies. La formation, de l'école à l'université, puis tout au long de la vie réclame en urgence un pilotage et un investissement humain et technologique considéra-

Ségolène Royal,

présidente du conseil régional de Poitou-Charentes et députée des Deux-Sèvres, est la candidate socialiste à l'élection présidentielle.



« L'État doit généraliser l'utilisation de logiciels libres et de standards ouverts au sein de l'Administration »

ble, pour que les environnements numériques de travail se déploient dans tout le pays.

Les « fractures informationnelles » (en téléphonie mobile, en communications électroniques) doivent être réduites et le très haut débit généralisé, grâce au marché mais aussi aux réseaux d'initiative publique. Une attention particulière doit également être portée aux personnes handicapées. La technologie doit être pour elles un facteur d'intégration.

Alors que la moitié de la croissance des États-Unis proviendrait des filières numériques, la France, qui dispose pourtant de nombreux laboratoires et d'universités de très haut niveau, reste loin de ce score enviable. Il nous faut pour inverser la tendance encourager la création de jeunes entreprises innovantes. Les aides doivent pour cela être attribuées plus simplement, plus rapidement, en privilégiant un contrôle a posteriori, en fonction du seul caractère innovant des projets présentés.

La démocratie participative doit aussi être la règle dans l'espace numérique, y compris dans l'élaboration des normes. Comme le dit très bien le juriste américain Lawrence Lessig : « *The Code is the Constitution* », et les normes encadrent souvent plus que la loi.

Les principes garantissant le respect de la vie privée doivent être restaurés, et les moyens et pouvoirs de la Cnil enfin renforcés pour que la civilisation numérique ne devienne pas une société de la surveillance.

Les choix à faire sont légion. La vente liée de logiciels avec un ordinateur doit être empêchée. A terme, une diversité de systèmes d'exploitation et d'outils pourra être proposée avec toute machine neuve. Enfin, l'accès des syndicats et des représentants des salariés aux réseaux d'entreprise doit être garanti. Et dans l'immédiat, un moratoire doit être instauré sur l'emploi de machines à voter pour les scrutins importants, afin d'en sécuriser l'utilisation. ●

CHRISTIAN PAUL,

DÉPUTÉ SOCIALISTE DE LA NIÈVRE



Calendrier de publication des cartes blanches

Déjà parues

• 30 mars : Marie-George Buffet (gauche populaire antilibérale), et Dominique Voynet (Les Verts).

• 6 avril : Jean-Marie Le Pen (FN)

À paraître

• 20 avril : François Bayrou (UDF) et Nicolas Sarkozy (UMP).

Web 2.0 ou web 1.1 ?

L'acronyme web 2.0 semble s'être imposé en désignant une réalité au spectre assez large. Le quidam peut légitimement s'interroger sur le rapport entre des technologies améliorant l'interaction homme machine sur internet et des modèles économiques à base de réseaux participatifs. On lui explique qu'il dispose de nouvelles possibilités

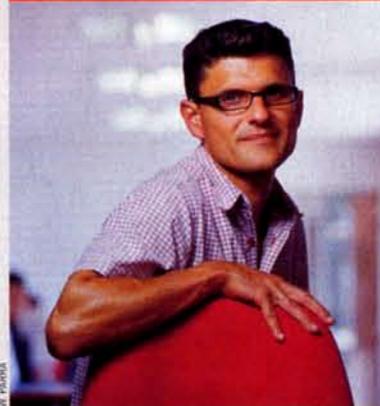
dans son navigateur internet, qui l'aident à « enrichir » son expérience, comme par exemple, le rafraîchissement automatique de zones de l'écran, l'aide à la saisie, le glisser-déposer. Problème, il s'agit plus d'une redécouverte que d'une réelle innovation : ces techniques sont apparues avec les interfaces fenêtrées dans les années 80...

Miroir de ces techniques sur le poste de travail, les services web offrent la possibilité d'interroger des fournisseurs sur internet et d'en assembler les réponses à sa guise : à gauche, la liste des films par salle, à droite, la situation géographique des salles, au centre l'avis des internautes. Ces nouvelles techniques affichent dynamiquement sur son écran les salles les plus proches, ou les films vraiment drôles. Là encore j'observe le scepticisme qui vous envahit : quoi de neuf ? Un ordinateur client qui interroge un ordinateur serveur ? Je devais regarder le quatrième épisode de *Goldorak* en buvant mon Tang et grignotant du Galak quand un ingénieur d'TBM a inventé ça. Certes. Mais le phénomène est plus profond. Imaginez : Christophe Colomb qui découvre l'Amérique en 1492. Quinze ans plus tard, la route des alizés est balisée. Des navires transatlantiques à peu près sécurisés l'empruntent pour un dixième du prix d'une caravelle, et le Lisbonne-New-York est à la portée de l'orpailleur ou du négociant. Appelons cela la dynamique du standard, la banalisation.

Sur internet, cette banalisation technique entretient deux développements économiques intéressants. Premièrement, la location de services informatiques sur étagère (software on demand, ou Application Service Provider en dialecte prébulle internet) : outils bureautiques ou collaboratifs personnalisés, mais aussi outils de gestion commerciale ou administrative. Avec des exemples comme Google ou Salesforce. Le deuxième

Pierre Pezziardi,

directeur technique chez Octo Technology, un cabinet spécialisé en architectures de systèmes d'information. Il est l'auteur de plusieurs livres blancs et ouvrages (à paraître aux éditions Octo Technology, en mai 2007) : « Gestion des identités - Une politique pour le SI ».



« Les principes structurels du web 2.0 s'opposent mordicus à la culture du contrôle et de la spécialisation dominante dans les grandes entreprises »

développement économique concerne l'emploi de l'utilisateur comme « contributeur », et plus uniquement comme « spectateur ». Ce dernier est encouragé à l'échange, à l'enrichissement d'informations. Il échange des fichiers popularisés par Napster, participe à des blogs, des wikis, à de la vidéo, ou encore à de la photo géolocalisée sur Google Earth s'il gère ses albums avec Picasa... Il contribue au web 2.0. C'est à travers lui que le petit groupe de rock anglais Arctic Monkeys et Kamini, un chanteur français créateur de la mouvance Hip Hop rural, s'écoutent plus que Madonna (ou presque, ou bientôt).

Simplicité et confiance

Au regard du grand public, le web 2.0 est synonyme de simplicité et de confiance. On y trouve des services exploitant des données qui s'enrichissent grâce aux visiteurs, grâce à une interaction simple, et qui font confiance à leurs utilisateurs pour développer de nouvelles fonctions en proposant des modèles de développement simples⁽¹⁾.

En entreprise, la donne est toute autre. Confiance et simplicité ne sont pas les attributs d'un quidam du CAC 40. La gangue de complexité qui enveloppe les standards officiels des services web⁽²⁾, et la méfiance avec laquelle toute DSI, digne de respect, verrouille les postes de travail des utilisateurs en sont les stigmates apparents. Ouf, le moindre larbin au marketing ou au back office aurait pu innover. Au lieu de cela, il devra invoquer l'artillerie technologique lourde, les hordes de contrôleurs et la cavalerie de spécialistes. Les principes structurels du web 2.0 s'opposent donc farouchement à la

culture du contrôle et de la spécialisation dominante dans les grandes entreprises. La plupart en resteront au web 1.1, avec un nouveau navigateur web. Les autres accepteront de profonds changements dans leur vision des ressources humaines, en libérant, par exemple, la créativité des utilisateurs sur un poste de travail ressemblant plus à un PC familial ouvert qu'à un terminal 3270... il s'agit là d'un choix d'entreprise, pas de la DSI. ●

(1) Tissages de liens entre contenus (liens, rétroliens, flux RSS), services Rest réutilisables, langages de scripts web comme PHP ou GRails.

(2) Protocoles WS : WS-Security, WS-Business Activity, WS-MetaData Exchange, etc.